

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 24 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/04/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Isella DE MARCO à Cyrille CUENOT, Evelyne GRAS à Bernadette CACALY, David CICALA à Patrice SAUMON, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absent : Thierry VACHON.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désigné(e).

**DELIB 2017.04.24.7**

**OBJET : Réhabilitation énergétique de l'école maternelle Les Marronniers : avenant n° 1 conclu avec l'entreprise CLEMENT DECOR titulaire du lot 6**

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère déléguée à la commande publique, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2016.07.04.3 du 4 juillet 2016, un marché de travaux dans le cadre de la réhabilitation énergétique de l'école maternelle Les Marronniers, a été attribué pour un montant initial s'élevant à 26 470,90 € HT, à l'entreprise CLEMENT DECOR pour le lot 6 (Cloisons / Doublage / Plafonds/ Peinture).

A ce jour, des aléas de chantier nécessitent de prendre en compte des prestations supplémentaires qui concernent les travaux suivants :

- Reprise de plâtrerie dans le bureau de la Directrice : + 470,50 € HT ;
- 10 m<sup>2</sup> de cloison non comptée dans la DPGF : + 500, 00 € HT ;
- Toile de verre demandée par la maîtrise d'ouvrage : + 420,80 € HT ;
- Plafond réévalué : + 1 298,00 € HT ;
- Peinture des murs existants de la salle de motricité : + 832,00 € HT.

Le montant total de l'avenant n° 1 au contrat est fixé à 3 521,30 € HT soit 4 225,56 € TTC.

Le montant du contrat est donc porté à 29 992,20 € HT soit 35 990,64 € TTC.

La plus-value s'élève à 13,30 % du contrat initial.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 6, dont le titulaire est l'entreprise CLEMENT DECOR ;**
- **AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 25/04/2017

Publication et transmission en sous préfecture le 3 mai 2017 03/05/2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20170424-Imc12070-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.